

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 A 19h30 (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAUULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Antony FRAUDEAU, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à Valérie POIGNANT, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Yannick QUINTARD donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure CAPILLON

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, aux personnes présentes dans le public, ainsi qu'au correspondant de presse.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal respecte une minute de silence en hommage à Mme Catherine DELAVAUULT, épouse de M. Christophe DELAVAUULT, Conseiller Municipal et de M. Médéric DAVID, frère de Mme Nythia FOISNET, Conseillère Municipale, décédés récemment.

Mme Marie-Laure CAPILLON est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 3 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

♦ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 14 juin 2018 : signature avec l'entreprise BLAINEAU de Vouillé pour la réalisation de travaux de peinture à l'école élémentaire, pour un montant de 3 940.00 € HT (entreprise non assujettie à la TVA) ;
- Décision du 18 juin 2018 : signature avec l'entreprise BOSQUET de Cergy Pontoise (Val d'Oise) pour la fourniture d'extincteurs, pour un montant de 942.40 € HT, soit 1 130.88 € TTC ;
- Décisions du 19 juin 2018 :
 - signature avec l'entreprise VEDIF de Florensac (Hérault) pour l'achat de 2 corbeilles pour la piscine, pour un montant de 156.20 € HT, soit 187.44 € TTC ;
 - signature avec l'entreprise HUGUET THIBAUULT de Poitiers pour la fourniture et pose de rideaux à l'école maternelle, pour un montant de 3 628.70 € HT, soit 4 354.44 € TTC ;

- Décisions du 25 juin 2018 :
 - signature avec l'entreprise AD PRODUCTION de Poitiers pour la fourniture de panneaux d'informations et d'un planimètre pour le parc de la Gorande, pour un montant de 2 195.82 € HT, soit 2 634.98 € TTC ;
 - signature avec l'entreprise GUICHARD DE GROMARD de Poitiers pour l'établissement d'un plan topographique dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Gilbert Motheau, pour un montant de 950.00 € HT, soit 1 136.20 € TTC ;
- Décisions du 3 juillet 2018 :
 - signature avec l'entreprise NCA de Neuville de Poitou pour la réalisation d'une étude hydraulique, suite aux inondations hameau de la Bisquinerie et rue André Marmain, et la maîtrise d'œuvre pour les travaux qui seront réalisés aux Essarts, pour un montant de 12 800.00 € HT, soit 15 360.00 € TTC ;
 - signature avec l'entreprise DAGUET TP de Tours pour la réalisation d'un enrobé monocouche rue du Chêne vert, pour un montant de 3 375.00 € HT, soit 4 050.00 € TTC ;
- Décisions du 5 juillet 2018 :
 - signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour l'extension et la pose de 2 candélabres rue de Chail, pour un montant de 4 621.43 € HT, soit 5 545.72 € TTC ;
 - signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour l'extension et la pose de 3 candélabres chemin de Boucani, pour un montant de 5 971.29 € HT, soit 7 165.55 € TTC ;
 - signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour l'extension et la pose de 2 candélabres rue de la Colline aux Oiseaux, pour un montant de 5 931.71 € HT, soit 7 118.05 € TTC ;
- Décision du 9 juillet 2018 : signature avec l'entreprise M'RY de Parthenay du marché de travaux de voirie, pour un montant de 104 202.40 € HT, soit 125 042.88 € TTC ;
- Décision du 11 juillet 2018 : signature avec l'entreprise SIGNAUX GIROD de La Crèche (Deux-Sèvres) pour la fourniture de panneaux de signalisation, pour un montant de 1 565.02 € HT, soit 1 878.02 € TTC ;
- Décision du 13 juillet 2018 : signature avec l'entreprise SIREV (Maine et Loire) pour la fourniture d'une fontaine flottante, pour un montant de 2 207.70 € HT, soit 2 649.24 € TTC ;
- Décision du 18 juillet 2018 : signature avec l'entreprise BENARD de Poitiers pour la fourniture de petits matériels pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire, pour un montant de 362.05 € HT, soit 434.46 € TTC ;
- Décision du 19 juillet 2018 : signature avec l'entreprise REXEL de Poitiers pour la fourniture d'un sèche-mains électrique pour la salle de la Gorande, pour un montant de 758.75 € HT, soit 910.50 € TTC ;
- Décision du 23 juillet 2018 : signature avec l'entreprise PROUST de Béruges pour les travaux d'isolation de la salle de Traversonne, pour un montant de 8 065.66 € HT, soit 8 872.22 € TTC ;
- Décision du 01 août 2018 : signature avec l'entreprise HUGUET THIBAULT de Poitiers pour la pose de stores à la médiathèque, pour un montant de 344.72 € HT, soit 413.66 € TTC ;
- Décision du 06 août 2018 : signature avec l'entreprise BOULANGER de Frétil (Nord) pour l'achat d'une console de jeux NITENDO switch avec 4 jeux pour la médiathèque, pour un montant de 509.45 € HT, soit 611.36 € TTC.

En réponse à une question de M. Jean-luc CHATRY, M. le Maire précise que le coût d'installation d'un candélabre varie en fonction de la longueur des réseaux à réaliser.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. le Maire indique que le balayage du revêtement bicouche de la rue du Chêne Vert va être effectué rapidement.

M. François NGUYEN LA précise qu'il s'agit d'un revêtement provisoire, dans l'attente d'une restructuration importante de la voirie, rue Gambetta.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. Bernard PIERRE-EUGENE indique qu'en concertation avec les services de la Communauté de Communes, des espaces vont être aménagés pour installer les containers d'ordures ménagères, près du Crédit Agricole, le camion de collecte rencontrant d'importants problèmes de circulation dans la rue du Chêne Vert.

M. Jacques DESCHAMPS fait état de la préférence des usagers pour une collecte regroupée au bout de la rue du Chêne Vert.

1 - FINANCES

• Décisions Modificatives N°2

M. Christophe MERIEL-BUSSY propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes en raison de nouvelles dépenses non prévues lors du vote du Budget Primitif, qui seront couvertes par un prélèvement sur les dépenses inscrites pour le Dojo, projet dont les travaux ne débiteront qu'en 2019.

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 89 - Eclairage public	21534	Réseaux d'électrification	+ 26 000
Opération 20181 - Réseaux eaux pluviales	21538	Autres réseaux	+ 15 500
Opération 20181 - Réseaux eaux pluviales	2113	Terrains aménagés	+ 18 350
Opération 20174 - Dojo de Braunsbach	21318	Autres bâtiments publics	- 59 850

Explication :

- 1) Pour le programme de rénovation de l'éclairage public, l'écart est lié à la solution technique mise en œuvre pour la télégestion des luminaires, au remplacement d'une soixantaine de points lumineux supplémentaires et au remplacement de luminaires en cuivre dans le bourg par des lanternes également en cuivre
- 2) Bornage (1 072.20 €) et achat d'un terrain (17 250 € dont 1 250 € de frais d'acte) route de Lavausseau pour aménager un bassin d'orage.
Etude hydraulique à la suite des inondations hameau de la Bisquinerie et rue André Marmain + maîtrise d'œuvre sur les Essarts pour un coût de 15 360 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les décisions modificatives N°2 présentées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

• Garanties d'emprunts sollicitées par Habitat de la Vienne pour la construction de 5 logements situés route de Latillé

Dans le cadre de la construction de 5 logements situés route de Latillé à Vouillé, M. Christophe MERIEL-BUSSY indique qu'Habitat de la Vienne a souscrit un emprunt bancaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 526 406.00 Euros, constitué de 4 lignes de prêt :

- PLAI (40 ans), d'un montant de 133 154 € ;
- PLAI foncier (50 ans), d'un montant de 59 153 € ;
- PLUS (40 ans), d'un montant de 233 749 € ;
- PLUS foncier (50 ans), d'un montant de 100 350 €

Par courrier du 9 juillet dernier, Habitat de la Vienne sollicite la garantie de l'emprunt à la Commune de Vouillé à hauteur de 100 %.

En réponse à une question de M. François NGUYEN LA sur la possibilité d'une telle demande pour les logements qui devraient être construits par Habitat de la Vienne, rue de la Tour du Poêle, M. le Maire rappelle que les communes sont traditionnellement sollicitées pour apporter leur garantie aux bailleurs sociaux réalisant des logements sur le territoire municipal.

En réponse à une question de Mme Béatrice Fleury sur le montant des remboursements mensuels, M. le Maire rappelle le sérieux d'Habitat de la Vienne et la quasi absence de risque sur de telles garanties, également apportées par le Conseil Départemental sur certaines opérations.

M. Jean-Luc CHATRY fait part de ses interrogations sur des engagements pris sur de telles durées (40 à 50 ans).

Au regard du financement de l'opération d'aménagement du Verger Saint-Hilaire par la SEP, M. le Maire indique qu'il a eu confirmation que la Caisse d'Epargne donnait son accord pour les nouvelles modalités du prêt (garantie de 70%), et que M. BROUSSOIS, Directeur de la SEP, l'a informé que le Crédit Coopératif demanderait une garantie de 70 à 75 % du montant total.

En réponse à des interrogations de M. Jacques DESCHAMPS sur le planning de cette opération et la possibilité de mener le projet en régie, M. le Maire rappelle que ce projet lui tient particulièrement à cœur et qu'il le suit de très près. Il déplore également le retard et indique qu'il va recontacter M. BROUSSOIS.

M. Benoit COQUELET fait état du retard pris également par la SEP sur 2 dossiers concernant Poitiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accorder la garantie de la Commune de Vouillé à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 526 406 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 79510 constitué de 4 lignes de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**
- **Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**
- **Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- **La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation tout document relatif à ce dossier.**

2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

- **Acquisition d'un terrain aux Essarts**

M. François NGUYEN LA rappelle que les habitants des Essarts et de la Bisquinerie ont été fortement impactés par l'épisode pluvieux exceptionnel qu'a connu le sud de la Commune de Vouillé, le 23 mai 2018. La pluviométrie enregistrée était supérieure à 60 mm en moins d'une heure, ce qui a occasionné des inondations dans plusieurs habitations.

Il ajoute que le secteur des Essarts est connu pour avoir déjà fait l'objet d'importants phénomènes de ruissellement, lors de fortes pluies. Celui de la Bisquinerie n'avait jamais connu une telle situation.

Il rappelle que le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, adopté par le Conseil Municipal en mars 2017, préconise l'aménagement d'un bassin d'orage aux Essarts, sur une parcelle située en amont des habitations concernées, inscrite en emplacement réservé (N°23) au PLU.

Il indique qu'il avait contacté le propriétaire du terrain M. Guy RIVIERE en 2017, mais qu'à l'époque, ce dernier n'avait pas donné suite aux propositions de la Municipalité.

M. le Maire l'a recontacté fin juin et a engagé des négociations, s'appuyant sur l'évaluation réalisée par l'étude notariale de Maître Chantoury, qui a estimé la valeur du bien entre 15 000 € et 17 000 €, compte tenu de la présence d'un hangar agricole sur le terrain.

Un accord a finalement été trouvé pour un prix de cession arrêté à 16 000 € net vendeur (hors frais d'acte), les frais de bornage étant à la charge de la Commune.

M. François NGUYEN LA précise qu'une réunion s'est tenue, le 29 juin dernier en mairie, avec les habitants concernés par les inondations, pour les informer sur les études engagées et les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Le cabinet NCA a été missionné pour finaliser l'étude, déposer toutes les autorisations nécessaires et assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un bassin d'orages aux Essarts.

Une mission d'étude hydraulique est également en cours pour le secteur de la Bisquinerie et de la rue André Marmain.

M. le Maire ajoute qu'une réunion se tiendra le 15 octobre avec l'ensemble des conseillers municipaux pour une présentation de l'étude par NCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **L'acquisition d'un terrain d'environ 1 800 m² appartenant à M. Guy RIVIERE, sur la parcelle actuellement cadastrée BH 0023, incluant un hangar agricole, pour un montant d'environ 17 250 € (frais d'acte compris), les frais de bornage (1 072 €) étant à la charge de la Commune, pour la construction d'un bassin d'orages,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

3 - VIE SCOLAIRE

- **Point sur la rentrée scolaire 2018/2019**

Mme Dany BONNIN communique au Conseil Municipal les informations relatives à la rentrée scolaire 2018/2019.

Ecole Elémentaire du Petit Bois : 215 élèves (8 classes incluant le dispositif Ulis pour 12 enfants) comme en 2017. La plupart des enfants déjeunent à la cantine (200).

Mme Rolland est remplacée par Mme Journault en CP - CE1

Travaux à l'école élémentaire :

- Toutes les huisseries sont désormais changées ;
- Peinture de la grande salle d'activités en prévision de la réalisation d'une fresque ;
- Travaux de mise en conformité d'accessibilité ADAP (WC + plateforme bétons pour franchissement des seuils).

M. Bernard PIERRE-EUGENE remercie les agents qui ont fourni un travail important pendant l'été.

Ecole Maternelle de la Clé des Champs : 106 élèves à la rentrée (dont 8 en Très Petite Section) + 5 inscriptions depuis la rentrée = 111

4 classes au lieu de 5, avec 4 ATSEM en permanence + une ATSEM le matin. Cette dernière personne assure également des missions en périscolaire élémentaire.

La Municipalité réfléchit à la mise en place d'une classe réservée aux enfants de Très Petite Section. Environ 95 enfants déjeunent à la cantine.

La Chaume : collège 470 (stable) ; Maternelle 91 (-9) ; Elémentaire 193 (- 7)

Les projets scolaires ont déjà été présentés en Conseil d'Ecole : proposition de participation à Festi 86 le 5 octobre, Pass'art, Pass'Sport, activités piscine ...

Les Temps d'Activités Périscolaires commenceront le 17 septembre, en élémentaire, et après la Toussaint, en maternelle.

Mme Bonnin rappelle que la Municipalité, en concertation avec la Communauté Educative, a maintenu la semaine scolaire à 4 jours et demi. Elle fait part des difficultés rencontrées par les familles dans le cas des écoles à 4 jours (Mirebeau), pour organiser la garde des enfants le mercredi.

M. le Maire indique que 80 % des écoles françaises sont désormais à la semaine des 4 jours.

4 - RESSOURCES HUMAINES

- **Contrat d'apprentissage**

Mme Dany BONNIN rappelle au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Mme Dany BONNIN fait état de la candidature d'un jeune de 15 ans de Mignaloux-Beauvoir, inscrit à une formation pour un BAC PRO espaces verts au Lycée de Thuré, avec alternance dans une entreprise ou une administration (une semaine de formation, 3 semaines dans la collectivité). Pour une année cela représente 13 semaines en CFA et 39 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés).

La rémunération serait la suivante, en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti : 524,46 €/mois au début du contrat, puis 704,28 € la seconde année et 1123,85 € en fin de 3^{ème} année. Le coût moyen annuel pour la collectivité sera de 11.116,13 €, auquel il conviendra d'ajouter 5 points supplémentaires de nouvelle bonification indiciaire pour le tuteur (Environ 400 € par an). La Collectivité est exonérée de charges sociales.

Le dispositif présente un réel intérêt pour les jeunes concernés qui peuvent continuer à développer leurs compétences, tout en entrant dans la vie active, mais aussi pour les structures d'accueil, qui doivent adapter leur organisation tout en optimisant leurs équipes.

Mme Dany BONNIN rappelle l'expérience positive de l'apprentissage d'Aude Métivier en cuisine centrale.

Le tuteur sera un agent du service « Cadre de vie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De conclure dès la rentrée scolaire 2018 - 2019 un contrat d'apprentissage pour un BAC PRO espace vert placé aux services Cadre de Vie, avec un commencement de la mission au 12 septembre 2018,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,
- D'autoriser également Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes les aides financières qui sont prévues d'être versées dans le cadre de cette embauche,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation tout document relatif à ce dossier.

- **Transformations de postes suite à des avancements de grade**

Mme Dany BONNIN indique que les Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la Vienne, se sont réunies le 26 juin dernier pour donner un avis sur la promotion interne des agents.

Elle rappelle que ces avancements de grade permettent aux agents d'évoluer professionnellement, et qu'ils constituent une reconnaissance pour le travail réalisé, ainsi qu'un encouragement à s'investir pour la collectivité.

La commission Ressources Humaines, réunie le 18 juin dernier, a proposé de transformer les postes suivants pour des avancements de grade :

- 3 postes d'adjoints techniques en 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (2 temps plein et un poste à 32/35^{ème}),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'agent de maîtrise,
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe en 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Ces transformations se traduiront, dans un premier temps, par la création de nouveaux postes au 1^{er} décembre 2018, et par une demande d'avis présentée auprès du Comité Technique, pour la suppression des postes d'origine.

Dès que l'avis du Comité Technique sera connu, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour se prononcer sur la suppression des postes d'origine.

Il est indiqué que les avancements de grade sont de la responsabilité de l'autorité territoriale (M. le Maire), mais que la création des postes est de la compétence du Conseil Municipal, après avis de la Commission Ressources Humaines.

En réponse à une question de M. Bernard PIERRE-EUGENE, il est précisé que les noms des agents ne sont pas communicables, mais que les agents concernés sont dans les services suivants : espaces verts, voirie, école maternelle, entretien (responsable du service) et services techniques (Directeur).

Mme Marie Laure CAPILLON précise que certaines collectivités ne permettent pas d'évolution de grade des agents dans leur poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la création des postes susmentionnés, étant précisé que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour se prononcer sur la suppression des postes d'origine, dès que l'avis du Comité Technique sera connu,**
- **De modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

5 - INTERCOMMUNALITE

- **Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Poitou**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2224-17-1, L.5211-39 et les articles D.2224-1 et suivants de ce code ;

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu la délibération n° 2018-07-11-157 du 11 juillet 2018 du Conseil Communautaire prenant acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou en date du 31 juillet 2018 transmettant le rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, pour une présentation au Conseil Municipal ;

M. Jacques DESCHAMPS indique que le rapport illustre bien le travail réalisé par les services intercommunaux. Il présente notamment :

- L'organigramme
- Les zones d'activités
- L'évolution de la collecte des déchets et de la restructuration des déchèteries
- L'action Culturelle et Sportive
- L'aménagement de l'Espace
- La politique Petite Enfance, Enfance - Jeunesse, Périscolaire
- Le Tourisme
- La Voirie
- Le soutien aux associations (externalisation importante de certains services à la population)
- Le budget

M. Jacques DESCHAMPS fait état de résultats médiocres pour l'exercice budgétaire 2017, tout en soulignant un assez bon résultat cumulé avec les exercices précédents.

Mme Dany BONNIN précise que les commissions ont beaucoup travaillé en matière de petite-enfance et d'enfance-jeunesse.

Elle fait état de l'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Villiers et de la poursuite de la réflexion dans ce domaine avec des projets dans d'autres communes. Les MAM constituent une bonne offre alternative de garde d'enfants, moins coûteuses que d'autres structures.

Des travaux ont été réalisés à l'Ile ô Doudou pour améliorer la distribution des repas.

Les bureaux du RAM et du RAMI sont désormais installés basses rues dans les anciens locaux de la Communauté de Communes du Vouglaisien.

Mme Dany BONNIN indique que des services « Petite Enfance » se mettent en place progressivement sur le Mirebalais. L'itinérance du RAM est réorganisée.

En matière d'Enfance Jeunesse, la Commission travaille sur un espace de vie sociale à Mirebeau, en partenariat avec la CAF.

M. Benoit COQUELET demande à faire remonter deux informations à la Communauté de Communes : pas de présence de représentants de la Communauté de Communes du Haut-Poitou sur les réunions relatives à la plateforme de mobilité ; pas de réponse sur la proposition de partenariat de la SEM patrimoniale.

Il souligne d'importants problèmes de mobilité rencontrés par des habitants de Vouillé, Neuville ou Mirebeau et fait état du rôle positif joué par le Centre Socioculturel en matière de communication.

Mme Malika BENHIDA propose d'analyser la situation et d'éviter de réagir à chaud sur ce dossier.

M. Benoit COQUELET indique qu'il a saisi le Président de la Communauté de Communes. Il rappelle qu'il n'y a aucun transport en commun entre Vouillé et Neuville. Il fait état du soutien du Département sur la mise à disposition de vélos électriques à l'Office de Tourisme Intercommunal de Vouillé.

M. Jacques DESCHAMPS propose de relancer la mobilisation intercommunale pour la création d'une piste cyclable entre les deux communes. Des fonds européens sont disponibles sur cette thématique.

M. Christophe MERIEL-BUSSY indique que la piste cyclable permettrait de relier Neuville à Vouillé en vélo électrique en 20 minutes, en toute sécurité.

En réponse à une question de M. le Maire, M. Jacques DESCHAMPS précise que Mickaël JOURNEAU est en charge de la Commission Mobilité Intercommunale.

Mme Fabienne FAZILLEAU souligne l'intérêt d'une liaison par bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Au vu du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Haut-Poitou au cours de l'année 2017, intégrant le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et comportant en annexe les comptes administratifs 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, de prendre acte dudit rapport, annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à adresser la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, ainsi qu'à Madame la Préfète de la Vienne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - DELIBERATION DIVERSE

- **Rétrocession d'une concession au cimetière de la Vigne Palliat**

Mme Marie-Laure CAPILLON expose la demande de rétrocession présentée par Madame Michèle COTTINEAU, domiciliée 11 rue du Puits Grippon à Vouillé, relative à la concession funéraire suivante :

- Concession au columbarium du cimetière la Vigne Palliat, n° CT008 en date du 16 décembre 2015, accordée moyennant la somme de 700 € pour une durée de 30 ans.

Mme Michèle COTTINEAU venant d'acquiescer une concession au colombium du cimetière du Bois du Colombier, elle souhaite rétrocéder cette concession à la commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Mme Marie-Laure CAPILLON propose d'accepter cette rétrocession à compter du 11 septembre 2018, contre le remboursement de la somme de 635 €, calculée au prorata temporis : 700 € X 327/360 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La rétrocession à la commune de la concession au columbarium du cimetière La Vigne Palliat, n° CT008 en date du 16 décembre 2015, à compter du 11 septembre 2018,
- D'accepter le versement à Mme Michèle COTTINEAU d'une somme de 635 €, calculée au prorata temporis comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

7 - POINTS DIVERS

- **Bilan du 14 juillet**

M. Jean-Luc CHATRY fait état du succès de cette manifestation.

Coût : 11 555 € dont 6 500 € pour le feu d'artifices, 1 845 € pour les agents, 1 056 € pour la sonorisation et 386 € pour les secours.

- **Bilan de la Caravane des Sports du 18 juillet**

M. Jean-Luc CHATRY indique que 118 enfants ont participé aux activités proposées par le Conseil Départemental. Les retours sont très positifs.

- **Bilan de la fête des enfants du 8 septembre**

Pour cette manifestation qui a également pu profiter d'excellentes conditions météorologiques, M. Jean-luc CHATRY fait état d'une très forte affluence et d'une grande satisfaction des familles.

Coût : 2 600 € (structures gonflables, peintre, clown, calèche, mur d'escalade...)

Il remercie le Conseil Départemental pour la mise à disposition du mur d'escalade.

Il est proposé de retenir la date du premier samedi après la rentrée scolaire, soit le samedi 7 septembre 2019, pour la prochaine édition.

- **Tour Poitou-Charentes le 24 août**

M. Jean-Luc CHATRY fait état du passage du Tour Poitou-Charentes cycliste, le 24 août dernier.

Il indique que la commune est choisie par les organisateurs du TPC, parce qu'elle est en mesure de mobiliser 30 signaleurs et les agents municipaux, mais que ce n'est pas forcément le cas dans d'autres communes.

La toiture du gymnase Emile Fradet a été refaite en juillet. Une discussion est engagée en Commission pour refaire le sol et l'éclairage.

L'éclairage du terrain de football a été réceptionné début septembre.

- **Exposition « L'art enchanté » d'Andrée BOINE du 14 au 28 septembre**

Mme Valérie POIGNANT indique que l'exposition des œuvres de Mme Andrée BOINE sera ouverte au public tous les jours de 14 h à 17 h du vendredi 14 septembre au vendredi 28 septembre, dans la salle du Conseil Municipal.

Elle rappelle qu'une exposition avait déjà été consacrée aux œuvres de Mme Andrée BOINE en 1995, dans cette même salle.

Le vernissage est programmé jeudi 13 septembre à 18 h.

Œuvres présentées : peintures, sculptures...

M. le Maire rappelle aux adjoints et conseillers la tenue de plusieurs réunions :

- Commission Finances élargie au Conseil Municipal, le lundi 8 octobre à 18 h 30, avec présentation d'une étude rétrospective et prospective de Mme Josiane MARTIN, Trésorière Municipale ;
- Réunion le lundi 15 octobre de l'ensemble des Conseillers Municipaux (non publique) avec pour ordre du jour : une présentation de l'étude de NCA sur l'assainissement des eaux pluviales sur la Bisquinerie et la rue André Marmain, une proposition de vente d'un terrain du CHU et la reconversion des bâtiments de l'actuelle gendarmerie ;
- Séance du Conseil Municipal le mardi 16 octobre à 19 h 30.

M. Benoit COQUELET suggère de tenir une réunion des maires du canton avec le Secrétaire Général de la Préfecture en octobre. M. le Maire va proposer des dates.

Mme Béatrice FLEURY transmet ses remerciements pour les aménagements réalisés rue du Gué Rochelin.

En réponse à une question de Mme Béatrice FLEURY, M. le Maire indique que la rue de la Colline aux Oiseaux va rester à double sens. Les trottoirs ont été réalisés sur l'emprise précédente des bas-côtés. La Commission voirie va se pencher sur ce dossier afin d'assurer la sécurité des véhicules qui se croisent.

En réponse à une question de M. GROYER, présent dans le public, M. le Maire indique que le projet de curage de la lagune de Périgny suit son cours. Il rappelle que la compétence « Assainissement des Eaux Usées » est exercée par « Eaux de Vienne » depuis le 1^{er} janvier 2017 et que, par conséquent, le Conseil Municipal n'est plus compétent pour décider des actions à engager dans ce cadre. A aucun moment, il a été question de présenter ce dossier en Conseil Municipal qui relève de la compétence d'Eaux de Vienne. Une réponse sur la suite des travaux a été transmise à la mairie par Eaux de Vienne très récemment et M. GROYER en sera informé.

M. le Maire lève la séance à 20h50.